

Journal de l'environnement

ACCUEIL AIR EAU DÉCHETS RISQUES & SANTÉ SITES & SOLS ENERGIE POLITIQUE & SOCIÉTÉ

Politique & Société

Le Sdom passe mal en Guyane

Le 06 janvier 2012 par Geneviève De Lacour

Le président de la région Guyane, Rodolphe Alexandre (DVG), a annoncé jeudi 5 janvier, dans un communiqué, qu'il intenterait prochainement un recours contre le nouveau cadre de la politique minière, entré en vigueur le 1er janvier sur le territoire de la Guyane.

Le Schéma départemental d'orientation minière (Sdom) est un document visant à concilier les intérêts de l'activité minière et la protection de la biodiversité. Il a été publié au *Journal officiel* malgré les avis négatifs rendus par le département et la région.

Rodolphe Alexandre, élu en 2010 avec le soutien de l'UMP, dénonce avec force la mise en application unilatérale du Sdom par l'Etat, au mépris de l'avis unanime des élus de Guyane et des professionnels du secteur minier.

L'élaboration du Sdom avait été annoncée par le président de la République, en visite en Guyane, en février 2008. L'annonce faisait suite à une controverse de plusieurs années au sujet d'un projet de mine d'or à ciel ouvert de la multinationale lamgold au pied de la montagne de Kaw (40 kilomètres de Cayenne). Un projet auquel Nicolas Sarkozy avait finalement opposé son veto début 2008.

Selon le Sdom actuel, près de la moitié de la Guyane est désormais interdite d'activité minière, notamment dans le sud où vivent des populations amérindiennes isolées et où le parc amazonien de Guyane (PAG) doit être mis en place.

Mais les opérateurs miniers locaux soutiennent qu'en privant la Guyane de l'exploitation de ressources minières, le Sdom ouvre paradoxalement un boulevard aux orpailleurs clandestins.

Guyane Nature Environnement s'est déclarée, quant à elle, satisfaite de l'entrée en vigueur de ce nouveau cadre. «*Il manquait une planification de l'activité minière en Guyane. Cet outil, a priori, pourra éviter les incohérences qu'on a connues par le passé quant à la localisation de projets miniers comme lamgold au pied de la montagne de Kaw*», déclare Christian Roudgé, coordinateur de l'association écologiste.

Il a qualifié ce Sdom de «*bon outil sur le fond*». Cependant, Guyane Nature Environnement a déploré un manque de personnels au sein de l'administration locale chargée de la mise en œuvre de ce schéma.

«*Sur l'orpaillage clandestin, on est loin d'avoir gagné la partie. Mais on ne peut planifier l'activité illégale. Elle doit être combattue par les forces de l'ordre, elle n'est pas de la responsabilité des opérateurs miniers*», souligne le porte-parole de Guyane Nature Environnement, en réponse aux opérateurs pour qui l'adoption du Sdom offre un boulevard à l'activité clandestine, en interdisant d'exploitation près de la moitié de la Guyane.

En mars 2011, 67 chantiers d'orpaillage clandestins actifs étaient encore répertoriés par les autorités dans le PAG où toute activité minière est prohibée. Un chiffre supérieur au nombre de sites aurifères légaux exploités sur l'ensemble de ce département, plus vaste que l'Autriche.



Anciens Grandes Ecoles

Déposez votre CV sur le site incontournable de 10 000 Chasseurs de têtes. Ils vous attendent.
» Cliquez ici



Téléchargez Chrome

Surfez sur Internet à la vitesse Chrome !
» Cliquez ici



Dernière année !

Dernière année pour profiter des avantages de la loi Scellier, découvrez nos appartements neufs
» Cliquez ici



EF Englishtown

Profitez de 30 jours d'anglais à 1€ au lieu de 49€. Offre valable jusqu'au 13 février !
» Cliquez ici

Publicité Ligatus



SALON BEDOUK
SÉMINAIRES | CONGRÈS
INCENTIVE | ÉVÉNEMENTIEL
8&9 février 2012